

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 12 janvier 1996

modifiant la décision 92/452/CEE établissant la liste des équipes de collecte d'embryons et des équipes de production d'embryons agréées dans les pays tiers pour les exportations vers la Communauté d'embryons d'animaux de l'espèce bovine

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(96/97/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 89/556/CEE du Conseil, du 25 septembre 1989, fixant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance de pays tiers d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par la décision 94/113/CE ⁽²⁾, et notamment son article 8,

considérant que la décision 92/452/CEE de la Commission ⁽³⁾, modifiée en dernier lieu par la décision 95/335/CE ⁽⁴⁾, établit la liste des équipes de collecte d'embryons et des équipes de production d'embryons agréées dans les pays tiers pour les exportations vers la Communauté d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine ;

considérant que, en vertu des dispositions de la directive 89/556/CEE, des pays tiers peuvent autoriser des équipes

de production d'embryons à fournir des embryons fécondés ou cultivés *in vitro* pour l'exportation vers la Communauté ;

considérant que les autorités compétentes du Canada ont déposé une liste d'équipes de production d'embryons et une modification de leur liste d'équipes de collectes d'embryons, et que les États-Unis d'Amérique ont, eux aussi, déposé une modification de leur liste d'équipes ;

considérant qu'il convient à présent de modifier la liste des équipes agréées pour le Canada et les États-Unis d'Amérique ;

considérant que les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

1. Dans la partie 1 de l'annexe de la décision 92/452/CEE, en ce qui concerne le Canada :

a) l'équipe de collecte d'embryons suivante est ajoutée :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• E630		McIntosh Embryo Transfer RR 5 Embro, Ontario	Dr Brian Hill

⁽¹⁾ JO n° L 302 du 19. 10. 1989, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 53 du 24. 2. 1994, p. 23.

⁽³⁾ JO n° L 250 du 29. 8. 1992, p. 40.

⁽⁴⁾ JO n° L 194 du 17. 8. 1995, p. 12.

b) les indications concernant les équipes suivantes :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• E72		Western Ontario Breeders Inc. Woodstock, Ontario	Dr B. Hill
E630		Progressive Dairy Technique Cambridge, Ontario	Dr J. Draper
E733		Boviteq Inc. 1425 Grand rang Saint-François Saint-Hyacinthe Québec J2S 7A9	Dr Daniel Bousquet
E546-MB		Emtech Genetics Ltd Morden, Manitoba ROG 1J0	Dr David Hamilton •

sont modifiées et deviennent respectivement :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• E72	E72 (FIV)	Western Ontario Breeders Inc. PO Box 457 Woodstock, Ontario N4S 7Y7	Dr B. Hill
E1020		Progressive Dairy Technique Cambridge, Ontario	Dr J. Draper
E733	E733 (FIV)	Boviteq Inc. 1425 Grand rang Saint-François Saint-Hyacinthe Québec J2S 7A9	Dr Daniel Bousquet
E1266		Embryo Genetics Ltd PO Box 745, Morden, Manitoba R6M 1A7	Dr David Hamilton •

2. Dans la partie 3 de l'annexe de la décision 92/452/CEE, en ce qui concerne les États-Unis d'Amérique :

a) les équipes suivantes sont ajoutées :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• 95PA081 E536		Evans Veterinary Clinic RR 8, Box 345 Centerville, PA	Dr Jim Evans
95PA082 E664		Van Dyke Veterinary Clinic 337 N. Foster Road Jackson Center, PA	Dr Todd Van Dyke •

b) l'équipe suivante est retirée :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• 94IA076 E608		Trans Ova Genetics RR 1, Box 144A Sioux Centre, IA	Dr Doug K. Lain •

c) les indications concernant l'équipe suivante :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• 91IA016 E608		Trans Ova Genetics RR 1, Box 144A Sioux Centre, IA	Dr David Faber •

sont modifiées et deviennent :

Numéro d'agrément de l'équipe		Adresse	Vétérinaire de l'équipe
Collecte d'embryons	Production d'embryons		
• 91IA016 E608	91IA016 (FIV)	Trans Ova Genetics RR 1, Box 144A Sioux Centre, IA	Dr David Faber •

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 12 janvier 1996.

Par la Commission
Franz FISCHLER
Membre de la Commission